

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 02 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Bulhon, après convocations légales en date du 27 juin 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme D. GRANOUILLET donne pouvoir à Mme J. HUGUET
- Mme D. DE FREITAS donne pouvoir à M. Y. DUPOUE
- M. G. MARQUET donne pouvoir à Mme E. GRANET
- M. R. BROUSSE donne pouvoir à Mme M. CIERGE
- Mme S. VIAL donne pouvoir à M. B. FRASIAK

Absents : M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, M. Gilles BERGAMI

**VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 / Représentés : 5 Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sylvie EXBRAYAT, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : Urbanisme – programme « habiter mieux » - subventions aux privés abondement de la CCEDA 2022-2023**

**URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX »**  
**SUBVENTIONS AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA 2022-2023**

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 14/06/2022 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux sur la période 2022-2024 ;
- CONSIDERANT la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » pour 2022 ;
- CONSIDERANT la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » pour 2023/2024 ;

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondeait aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Les crédits budgétaires ont été inscrits en 2024 en section d'investissement (article 20421). Or, l'octroi d'une subvention d'investissement à une personne de droit privé doit faire l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire.

Considérant qu'il est nécessaire de passer en conseil communautaire les dossiers depuis 2022 :

Dans le cadre du volet énergétique pour 2022, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime pour les dossiers suivants :

Nom	N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	montant sub CCEDA	Montant subvention Anah	date courrier de notification Anah	montant sub CCEDA	catégorie	numéro décision
AGIER	HM-CRE-2022-02	Crevant-laveine	17743	15 403,20 €	1 200,00 €	7 701,60 €	24/02/2022	1 200,00 €	très modeste	2022-02-URBA
MONTEIRO	HM-PES-2022-01	Peschadoires	17629	7 704,00 €	1 000,00 €	4 072,00 €	18/03/2022	1 000,00 €	modeste	2022-03-URBA
KEBOUR	HM-SJT-2022-03	Saint-Jean-d'Heurs	17665	22 890,88 €	1 200,00 €	13 735,00 €	21/03/2022	1 200,00 €	très modeste	2022-03-URBA
AUDEBERT	HM-ORL-2022-06	Orléat	17882	20 420,23 €	1 200,00 €	13 752,00 €	18/05/2022	1 200,00 €	très modeste	2022-06-URBA
LORENZI	HM-ORL-2022-08	Orléat	18030	31 132,81 €	1 000,00 €	12 500,00 €	08/07/2022	1 000,00 €	modeste	2022-08-URBA
NUBERY	HM-MOI-2022-09	Moissat	18046	30 000,00 €	1 200,00 €	19 500,00 €	11/07/2022	1 200,00 €	très modeste	2022-08-URBA
ZAHIDI	HM-LEZ-2022-11	Lezoux	18161	39 027,28 €	1 000,00 €	12 500,00 €	12/09/2022	1 000,00 €	modeste	2022-11-URBA
ISABEL	HM-SEY-2022-13	Lezoux	18109	24 104,17 €	1 000,00 €	10 436,00 €	15/09/2022	1 000,00 €	modeste	2022-11-URBA

Dans le cadre du volet énergétique pour 2023, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime pour les dossiers suivants :

Civilité	Nom	N° Dossier	commune	Montant des travaux	montant sub CCEDA	Montant subvention Anah	Montant total de subventions	date courrier de notificatio	catégorie	numéro décision
Madame	BARDIN	HM-LEZ-2023-02	Lezoux	29 833,77 €	1 000,00 €	11 942,00 €	12 942,00 €	09/01/2023	modeste	urba-2023-01
Monsieur	BARTHELAY	HM-MOI-2023-11	Moissat	33 274,32 €	1 200,00 €	16 637,00 €	17 837,00 €	25/07/2023	très modeste	urba-2023-11
Monsieur	LEFEBVRE	HM-LEZ-2023-14	Lezoux	26 822,11 €	1 200,00 €	17 434,00 €	18 634,00 €	07/12/2023	très modeste	urba-2023-16
Madame	SEPTIN	HM-LEZ-2023-15	Lezoux	32 005,74 €	1 200,00 €	22 304,00 €	23 504,00 €	07/12/2023	très modeste	urba-2023-16
Monsieur	FERRARI	HM-LEZ-2023-17	Lezoux	28 853,91 €	1 200,00 €	18 955,00 €	20 155,00 €	08/12/2023	très modeste	urba-2023-16

Dans ce cadre du volet autonomie 2023, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime pour les dossiers suivants :

Civilité	Nom	N° Dossier	commune	Montant des travaux	Montant subvention Anah	Montant total de subventions	date courrier de notification Anah	catégorie	numéro décision
Monsieur	HAZAL	HM-BOR-2023-18	Bort-l'étang	5 379,62 €	2 690,00 €	3 690,00 €	12/12/2023	très modeste	urba-2023-17

Par conséquent, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à notifier les attributions aux dossiers figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 10 juillet 2024  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente